

Avenir des jeunes et éthique de la recherche

*Une communication du Comité d'éthique du CNRS
10 mai 2005*

Bien des questions concernant l'organisation de la recherche et sa pratique, débattues par l'opinion comme par les chercheurs depuis plusieurs mois, exigent une réflexion éthique. Plutôt que d'entreprendre la tâche d'émettre un avis sur la totalité d'entre elles, le Comité d'éthique du CNRS a choisi de s'exprimer ici de façon concise sur une seule, qui relève de sa compétence. Ce sujet lui paraît mériter une attention toute particulière dans la période critique que vivent actuellement les milieux de la recherche et qui touche notamment, de façon cruciale, l'avenir des jeunes dans la recherche française.

*
**

Chaque génération a le devoir moral de transmettre à celle qui la suit le meilleur de ce qu'elle a reçu et élaboré. Elle doit veiller à ce que les ressources dont elle s'est nourrie soient équitablement partagées, tout en laissant des voies ouvertes à celles et à ceux qui poursuivront sa tâche. La connaissance est un bien commun, fruit d'une construction collective et critique faite dans la durée. Le souci d'équité exige que les plus jeunes, formés et motivés pour embrasser cet avenir, trouvent dans leurs premiers pas un soutien de nature à créer les conditions les plus favorables afin qu'ils puissent apporter, à leur tour, leur propre contribution.

Il n'est pas acceptable que des jeunes, ayant fourni la preuve de leurs capacités à faire de la recherche, comme en témoigne le fait qu'ils ont obtenu le diplôme très exigeant de docteur, éprouvent de lourdes difficultés à s'insérer professionnellement, soit pour pratiquer le métier de chercheur dans un cadre académique, soit pour tirer parti dans la sphère publique ou privée de leur formation initiale par la recherche. La communauté scientifique dans son ensemble, comme les pouvoirs publics qui la missionnent et dont elle est partenaire, sont conjointement responsables de cette insertion et doivent en assumer la responsabilité. En offrant des alternatives, il leur échoit aussi de battre en brèche le mode d'organisation dominant du marché international de l'emploi scientifique. En effet, perdre ces talents au bénéfice de ceux qui offrent l'emploi sans avoir en rien assumé le coût de la formation est préjudiciable à la France, à une Europe qui ambitionne d'entrer de plain-pied dans une société de la connaissance, et plus encore aux pays émergents.

Si des jeunes, dont la contribution aux découvertes, au fonctionnement des laboratoires et au traitement des données peut être majeure, ne sont souvent utilisés, à ce niveau de compétence, que comme simple main-d'œuvre, sans que le relais leur soit effectivement passé pour construire durablement l'avenir, il y a injustice sur un plan moral. Si des jeunes, dans la période exceptionnelle de créativité qui accompagne souvent les années suivant le doctorat, ne se voient pas donner les moyens d'initiative et de responsabilité qu'ils méritent, que ce soit dans la recherche publique ou privée, il y a gaspillage de compétences et dès lors atteinte au bien commun.

Dans la situation difficile qui est souvent faite aux jeunes docteurs, il importe que les entreprises reconnaissent explicitement ce niveau de qualification ; de même, il importe que les modalités effectives de mise en place des procédures de concours publics ne pénalisent pas certains candidats, comme par exemple les jeunes expatriés, en leur imposant des démarches ou des déplacements redondants et d'autant plus coûteux qu'ils sont décidés tardivement. L'impact de tels dysfonctionnements, tant sur l'opinion publique que sur l'entourage familial et amical des jeunes intéressés par la recherche, est loin d'être négligeable. Il renforce l'idée que la construction de la connaissance ne serait pas un objectif digne de faire l'objet d'un choix professionnel.

Toutes ces difficultés contribuent à la dégradation de la qualité et des ambitions de l'enseignement en le limitant à des acquisitions supposées immédiatement utilisables et, de ce fait, en encourageant une approche consumériste.

La passion de connaître, de découvrir et de contribuer au bien commun, qui conditionne le bon exercice du métier de chercheur, ne peut occulter les questions d'ordre éthique que posent l'acquisition et l'utilisation de la connaissance. Sur ce point, les plus jeunes, particulièrement sensibles aux débats publics et aux questions que la société adresse aux chercheurs, sont souvent démunis. Il est de la responsabilité de leurs aînés de les introduire à ces attentes par une écoute réelle, attentive et par des formations adéquates. Ainsi, la jeune génération pourra véritablement devenir acteur et responsable du nouveau pacte fondateur entre recherche et société.